



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

LUNDI , LE 11 SEPTEMBRE 2017.

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil, lundi, le 11 septembre 2017 à 19:30 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne et Réjean Belleville.

La secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose est aussi présente.

Absent: Le conseiller Michel Picard

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
 - 02- Adoption de l'ordre du jour
Le point 12.14 - Logo de la municipalité et du numéro civique sur la bâtisse de l'Hôtel de Ville est ajouté.
 - 03- Adoption du procès-verbal
3.1- Séance ordinaire du 14 août 2017
 - 04- Approbation des comptes payables et payés
 - 05- Correspondances
5.1- Moisson Lanaudière – Demande d'aide financière
 - 06- Trésorerie
6.1- Rapport de l'état des finances au 8 septembre 2017 préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
 - 07- Rapport des comités
 - 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 09- Avis de motion
 - 10- Adoption des règlements
 - 11- Affaires nouvelles
 - 12- Varia
 - 12.1- Mandat à Me Yves Chaîné – Récupération de comptes de taxes
 - 12.2- Modification du calendrier des assemblées du Conseil
 - 12.3- Construction Venne & Fils Ltée- Agrandissement du garage, paiement no #2
 - 12.4- Nordikeau inc. – Paiement de facture
 - 12.5- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du Rang Ste-Rose et nettoyage de fossés – mandat à Ghyslain Lambert, ingénieur
 - 12.6- Réfection des rues Raymond et Thibodeau, paiement no #1
 - 12.7- Travaux de nettoyage de fossés des rues Raymond et Thibodeau
 - 12.8- Rédaction d'un devis technique par Nordikeau pour l'installation d'une chambre de mesure de station de pompage d'eaux usées
 - 12.9- Forfait conférences et congrès Matinées lanaudoises
 - 12.10- Formations gratuites pour la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.11- Nomination à titre de chef d'équipe des travaux publics
 - 12.12- Embauche de Amy Guilbault – surveillante pour les activités de loisirs au gymnase
 - 12.13- Approbation du plan d'intervention modifié
 - 13- Période de Questions
 - 14- Levée de l'assemblée
-



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

2017-09-255

Il est proposé par monsieur Pierre Venne et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1- Séance ordinaire du 14 août 2017

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2017-09-256

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 14 août 2017.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au Conseil de l'approuver.

2017-09-257

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault et résolu:

D'approuver les comptes au montant de 154 285,21\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



05- **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour informations à chacun des membres du Conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

5.1- **Moisson Lanaudière – Demande d'aide financière**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande d'aide financière de Moisson Lanaudière et que le Conseil désire donner suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-258

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal octroie une aide financière de 200\$ à Moisson Lanaudière;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

06- **TRÉSORERIE**

6.1- **Rapport de l'état des finances au 8 septembre 2017 préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe**

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de l'état des finances au 8 septembre 2017 préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

07- **RAPPORT DES COMITÉS**

Le conseiller Pierre Venne mentionne que la soirée de Lourdes en fleurs pour la remise des prix se déroulera le 24 septembre prochain. Les invitations seront acheminées sous peu par la poste à tous ceux qui se sont inscrits au concours.

Monsieur Venne mentionne également qu'il y aura une rencontre du Comité de sécurité publique jeudi prochain et qu'il pourra ainsi faire un compte-rendu de cette rencontre à la prochaine séance.

La conseillère Marthe Blanchette mentionne que ce fût la pire année de Lourdes en saveurs. C'est la 3^e fois sur un total de 18 éditions que l'activité a lieu à l'intérieur, à cause de la température. Malgré tout, il y aura une autre édition l'an prochain.



08- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

09- **AVIS DE MOTION**

10- **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

11- **AFFAIRES NOUVELLES**

12- **VARIA**

12.1- **Mandat à Me Yves Chaîné – Récupération de comptes de taxes**

ATTENDU QUE certains citoyens sont en retard dans le paiement de leurs taxes;

ATTENDU QUE ces citoyens ont été avisés du retard dans leur paiement de taxes et qu'à défaut de se conformer, des mesures seraient prises pour récupérer les montants dus;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de prendre des mesures nécessaires pour récupérer les montants de taxes dus par ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-259

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

De mandater Me Yves Chaîné pour récupérer les sommes à recevoir des dossiers suivants:

0304-78-8054	0608-22-2717
0304-94-0328	0704-28-5893
0405-71-2702	0704-29-5738
0405-54-2961	0806-26-2936
0506-60-6786	1004-84-1240
0503-89-7007	1005-98-9297
0504-70-4795	1105-08-4251
0504-80-6895	1105-09-3411
0603-06-0494	1105-09-3554
0604-11-6078	1006-46-0866
0604-14-5917	1006-88-6196
0607-12-7258	1006-97-1279
1104-06-0464.10	1104-06-0464.29

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.2- **Modification du calendrier des assemblées du Conseil**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de l'assemblée d'octobre 2017 étant donné que les élections municipales générales ont lieu cette année ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-260

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil municipal modifie la date de l'assemblée afin que la date prévue au calendrier, soit le 10 octobre 2017, soit remplacée par le 2 octobre 2017 à 19h30 ;

Qu'un avis public du contenu de la présente résolution soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.3- Construction Venne & Fils Ltée - Agrandissement du garage, paiement no #2

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement du garage municipal ont été complétés en partie ;

ATTENDU la facture reçue de Constructions Venne & Fils Ltée et la recommandation du paiement numéro 2 par la firme d'architectes Lachance & associée au montant de 44 585,35\$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-261

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement numéro 2 de la dépense au montant de 44 585,35\$, taxes incluses, à Constructions Venne & Fils Ltée pour les travaux effectués quant à l'agrandissement du garage municipal, le tout sur recommandation de paiement par la firme d'architectes Lachance & associée ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.4- Nordikeau inc. – Paiement de facture

ATTENDU QUE Nordikeau inc. a dû intervenir durant le mois de juillet pour une alarme de haut niveau pour la station de pompage des eaux usées de la municipalité;

ATTENDU la facture reçue datée du 31 juillet 2017 au montant de 169,20\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-262

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la dépense au montant de 169,20\$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc. pour services professionnels rendus relativement à une alarme de haut niveau à la station de pompage des eaux usées de la municipalité pour le mois de juillet 2017;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.5- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du Rang Ste-Rose et nettoyage de fossés – mandat à Ghyslain Lambert, ingénieur

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à la réfection de la rue Papineau et d'une partie du Rang Ste-Rose ainsi que du nettoyage des fossés de la rue Papineau;

ATTENDU la soumission reçue de Ghyslain Lambert, ingénieur au montant de 13 200\$, plus les taxes applicables, pour la confection des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-263

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal mandate Ghyslain Lambert, ingénieur, pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de la rue Papineau et d'une partie du Rang Ste-Rose ainsi que le nettoyage de fossés de la rue Papineau, au montant de 13 200\$, plus les taxes applicables, en honoraires professionnels;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.6- Réfection des rues Raymond et Thibodeau, paiement no #1

ATTENDU QUE les travaux de réfection des rues Raymond et Thibodeau ont été complétés en partie ;

ATTENDU la facture reçue d'Asphalte Lanaudière inc. et la recommandation du paiement numéro 1 par monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur, au montant de 138 064,18\$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-264

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement numéro 1 de la dépense au montant de 138 064,18\$, taxes incluses, à Asphalte Lanaudière inc. pour les travaux de réfection des rues Raymond et Thibodeau, le tout sur recommandation de paiement par monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.7- Travaux de nettoyage de fossés des rues Raymond et Thibodeau

ATTENDU QUE les travaux de nettoyage de fossés des rues Raymond et Thibodeau ont été complétés;

ATTENDU les factures numéros 16160 et 16211 reçues de Les Entreprises René Vincent inc. et la recommandation du paiement par monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur, au montant total de 47 463,91\$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-265

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la dépense au montant de 47 463,91\$, taxes incluses, à Les Entreprises René Vincent inc. pour les travaux de nettoyage de fossés des rues Raymond et Thibodeau, le tout sur recommandation de paiement par monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.8- Rédaction d'un devis technique par Nordikeau pour l'installation d'une chambre de mesure de station de pompage d'eaux usées

ATTENDU l'offre de service proposée par Nordikeau relativement à la préparation d'un devis technique concernant l'installation d'une chambre de mesure de station de pompage d'eaux usées au montant estimé de 761,52\$, plus les taxes applicables ;

2017-09-266

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant estimé de 761,52\$, plus les taxes applicables, pour la préparation d'un devis technique concernant l'installation d'une chambre de mesure de station de pompage d'eaux usées, conditionnel à ce que les démarches ne soient pas effectuées par la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



12.9- Forfait conférences et congrès Matinées Lanaudoises

2017-09-267

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 370\$, taxes incluses, pour l'achat d'un forfait incluant six déjeuners-conférences et le congrès des Matinées Lanaudoises;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.10- Formations gratuites pour la directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-09-268

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à suivre des formations gratuites données par Desrosiers Hébert, avocats, à Repentigny ;

Que le Conseil municipal autorise la dépense des frais de déplacement à la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.11- Nomination à titre de chef d'équipe des travaux publics

ATTENDU QUE le poste de chef d'équipe des travaux publics est devenu vacant;

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste, la Municipalité a reçu plusieurs candidatures et le comité de sélection a rencontré des candidats en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-269

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De nommer monsieur Jean-François Jubinville-Rochelleau à titre de chef d'équipe des travaux publics;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que les conditions salariales et autres conditions sont régies par l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique ;

Que la présente résolution d'embauche est conditionnelle à la réussite des enquêtes pré-emploi et rapports/examens médicaux, s'il y a lieu, qui seront effectués dans les semaines à venir;

Que la date du début d'emploi est fixé au 25 septembre 2017;

Que le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue à Notre-Dame-de-Loude et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Jean-François Jubinville-Rocheleau;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.12- Embauche de Amy Guilbault – surveillante pour les activités de loisirs au gymnase

ATTENDU QUE l'activité de badminton se déroulant au gymnase de l'école requiert qu'il y ait une personne responsable sur les lieux notamment afin de voir à la mise en place des installations ;

ATTENDU QUE le Conseil est satisfait des services rendus par Amy Guilbault à titre de surveillante de gymnase lors des dernières sessions ;

2017-09-270

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

De renouveler le mandat d'Amy Guilbault à titre de surveillante de gymnase pour l'activité de badminton se déroulant les lundis et/ou mercredis soirs pour les saisons d'automne et hiver, au salaire minimum;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.13- Approbation du plan d'intervention modifié

ATTENDU QUE des modifications ont dû être apportées au plan d'intervention afin qu'il soit conforme aux exigences du MAMOT ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention modifié déposé par la firme d'ingénieurs Les services Exp. inc. et qu'il est d'accord avec son contenu ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2017-09-271

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal approuve le plan d'intervention modifié déposé par la firme d'ingénieurs Les services Exp. inc. daté du 8 septembre 2017;

Que copie de la présente résolution soit transmise au MAMOT ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.14- Logo de la municipalité et du numéro civique sur la bâtisse de l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à l'ajout du logo de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi que le numéro civique sur la bâtisse de l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU la soumission reçue de Gestion Project image au montant de 2 754,64\$, taxes incluses, pour la conception et l'installation du logo de la municipalité ainsi que du numéro civique sur la bâtisse de l'Hôtel de Ville ;

2017-09-272

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 2 754,64\$, taxes incluses, à Gestion Project image pour la conception et l'installation du logo de la municipalité ainsi que du numéro civique sur la bâtisse de l'Hôtel de Ville ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

13- PÉRIODE DE QUESTION

Il y a eu une période de question.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

2017-09-273

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19:45 hre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière